

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 8

Artikel: L'emplacement de la statue du Major Davel à Lausanne
Autor: Maillefer, Paul / Lugeon, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

L'EMPLACEMENT DE LA STATUE DU MAJOR DAVEL A LAUSANNE

RAPPORT PRÉSENTÉ AU COMITÉ CENTRAL DES
MONUMENTS DAVEL ¹.

Monsieur le Président et Messieurs.

Dans sa séance du 4 juillet 1892, le Comité central des monuments Davel confiait à une commission composée d'historiens et d'artistes ² le soin de rechercher à Lausanne un emplacement pour la statue qu'on se propose d'ériger à la mémoire de notre héros national vaudois.

Cette commission a l'honneur de vous présenter ici le résumé de ses recherches et des discussions auxquelles ces recherches ont donné lieu. Nous devons déclarer, dès l'abord, que la commission n'a nullement la prétention d'imposer un emplacement d'une manière formelle et définitive. Au contraire, suivant le désir du Comité, elle n'émettra qu'un *vœu motivé*. Toutefois, elle tient à dire qu'elle a fait son possible pour examiner la question sous toutes

¹ C'est à la demande expresse du comité des monuments Davel que nous publions ce rapport dans la *Revue historique vaudoise*.

² Cette commission se composait, outre le président et le secrétaire soussignés, de MM. Ch. Vuillermet, peintre, F. Næf, pasteur, Dumur, président, A.-L. Herminjard, professeur, Th. van Muyden, architecte, F. Isoz, architecte, Cart, pasteur à Rolle, D^r Marcel, à Paris.

ses faces et que les avantages et les inconvénients que peuvent présenter les diverses places de notre ville ont été longuement examinés et discutés avec l'impartialité la plus absolue.

L'emplacement d'une statue, et ceci est une vérité banale bien que parfois inobservée, doit être en intime rapport avec le caractère de l'œuvre. Aux grands espaces conviennent les sujets anecdotiques ou allégoriques. Les statues historiques ou rappelant les traits d'un génie quelconque ne peuvent que gagner, — au point de vue esthétique, — à être élevées dans un lieu relativement restreint. Nous nous expliquons par un exemple. Le jardin, les terrasses du palais du Luxembourg ou des Tuileries, à Paris, renferment des statues en nombre considérable. Toutes représentent ou des reines de France, ou des allégories, ou des groupes décoratifs. Mais il ne viendrait à l'idée d'aucun artiste de placer dans un de ces grands squares la statue d'un Etienne Dolet, d'un de Coligny ou d'un Claude Bernard, pour lesquels on a choisi, au contraire, un espace restreint et quelquefois même un peu étriqué. C'est en partant de ce principe que la commission a fait ses recherches.

Dès nos premières discussions, la *place de Montbenon* a été écartée. L'emplacement est trop vaste, et ne peut convenir à une statue comme celle de Davel. Le côté purement décoratif de l'œuvre, marbre ou bronze, souffrirait à être perdu au milieu des grandes pelouses qui environnent le Palais de justice fédéral. — La *place de St-François* serait déjà plus avantageuse. Elle est centrale et très fréquentée par le public lausannois. Elle est suffisamment spacieuse sans l'être trop. Une statue élevée au

portail(ouest) de l'église n'y sera nullement déplacée. Malheureusement la place de St-François n'a pas de cachet historique. Elle sera toujours le lieu de réunion des nombreux fiacres de la ville, et la foule y passera toujours affairée et rapide, souvent bruyante. Est-ce là le cadre qui convient à une figure aussi sacrée que celle du major? Nous avons mieux à Lausanne, nous avons deux places qui, à des titres divers, peuvent revendiquer la statue de Davel.

La première est *la Palud*.

Ici nous sommes sur un terrain bien central, essentiellement lausannois. Les maisons qui l'entourent, la fontaine, l'Hôtel-de-Ville, presque tout a conservé un caractère original et d'époque que l'on ne retrouve plus au même degré dans les autres parties de la ville. On y revit aisément, par la pensée, au temps où Davel remettait son manifeste au Conseil. Nous sommes au centre du drame, et par là, nous donnons au sculpteur une plus grande liberté d'interprétation. L'espace est suffisant, parce que la statue ne doit pas être trop grande, et, dernier avantage, la fontaine, loin de nuire, formerait avec la statue un ensemble heureux. Mais toute médaille a son revers. La place, livrée deux fois par semaine au brouhaha du marché, ne convie guère au recueillement que devrait, nous semble-t-il, inspirer la figure de Davel.

La seconde est *la place du Château*.

Le bruit et la foule n'y sont point à craindre. Des raisons de haute esthétique mettent cet emplacement au premier rang et la statue qu'on y élèverait serait merveilleusement encadrée par le vieux château et les autres bâtiments voisins. On a craint,

il est vrai, en proposant cette place, d'écarter du public la figure de notre héros, de la reléguer, pour ainsi dire, dans un lieu presque désert. Il est certain que la foule ne se porte pas souvent à la Cité. Mais ce n'est point là un inconvénient majeur. La tranquillité de l'endroit convient au caractère de l'œuvre et du héros et répond à l'idée que nous nous faisons de cette place comme d'un lieu de pèlerinage. L'œuvre du sculpteur n'en sera que plus vivante, plus saisissante, et si la place du Château n'a pas tout à fait le cachet pittoresque de celle de la Palud, elle a quelque chose de plus calme, de plus digne.

Telles sont les raisons que l'on peut avancer en faveur de l'une ou de l'autre place, en se basant sur des considérations purement artistiques. La balance, on le voit, est à peu près égale. Disons toutefois, afin d'observer une stricte impartialité, que les spécialistes de la commission en matière d'art et d'architecture, — MM. les peintres, sculpteurs et architectes, — préfèrent en général la Palud.

Les historiens, au contraire (et nous devons ici, pour nous conformer au désir du Comité, exposer leur manière de voir) sont loin d'être aussi favorables à l'emplacement de la Palud ; ils préfèrent de beaucoup la place du Château, et voici leurs raisons.

Si, par impossible, la tentative de Davel avait réussi ; si ce grand patriote avait entraîné le Conseil de Lausanne, puis les autres villes vaudoises, et enfin les populations des campagnes ; si les efforts réunis de tout ce peuple avaient ébranlé la domination bernoise, la place de la Palud serait naturellement désignée pour recevoir une statue commémorative

de l'événement. De là, en effet, serait parti le mouvement auquel le Pays de Vaud devrait son indépendance et sa liberté.

Si tout au moins Davel avait convaincu le Conseil de Lausanne ou seulement quelques-uns de ses membres ; si ces hommes courageux avaient tenté résolument de renverser la domination bernoise, on pourrait encore, même après l'échec de leur tentative, choisir la Palud pour y édifier un monument aux défenseurs de notre liberté. « Ici, pourrait-on dire, s'est affirmée la virilité du caractère vaudois. Ici des hommes de cœur, entraînés par l'éloquence d'un ardent patriote, ont cherché à briser les fers où gémissait leur pays. »

Rien de pareil. Davel arrive à Lausanne, fait assembler le Conseil, lit sa proclamation. Il reste incompris. Il provoque la stupeur, l'effroi au sein du Deux-Cents. Pas une voix ne s'élève pour appuyer, même timidement, sa tentative. Il ne trouve aucun écho. Le joug bernois est donc bien solidement assis ; l'attitude du Conseil le prouve. LL. EE. peuvent se féliciter de la soumission et de l'obéissance de leurs *chers et fidèles sujets*. C'est là surtout ce qui ressort du récit de cette séance à l'Hôtel-de-Ville. C'est ce souvenir qu'évoque la Palud.

Le Deux-Cents était, il est vrai, libre de préférer la domination bernoise à l'indépendance. Dans les idées du temps, le respect dû au souverain, la soumission à l'autorité établie étaient regardés comme un devoir presque religieux. Les membres du Conseil avaient prêté le serment de fidélité à LL. EE. Ils venaient de renouveler ce serment avant

d'entendre les communications de Davel. En restant fidèles au souverain, la plupart obéissaient à la voix de leur conscience. Mais alors le Deux-Cents devait agir d'une manière plus franche, plus loyale, manifester hautement son opinion, montrer à Davel ce que sa tentative avait d'insensé, de téméraire, lui dire même que les magistrats de Lausanne envisageaient toute rébellion comme un crime.

Non ! Le Conseil n'a pas même le courage de son opinion. Le Conseil a peur. Il craint de provoquer le courroux de LL. EE. Il craint Davel et ses soldats. Il ne veut pas se compromettre vis-à-vis de qui que ce soit. On diffère, on tergiverse, on donne à Davel quelque espoir, et c'est lorsqu'on est bien sûr qu'il agit seul, que ni ses soldats ni ses officiers ne connaissent ses projets, qu'on le fait arrêter bravement ! Convient-il de rappeler par un monument le souvenir de cette conduite peu héroïque ?...

L'entreprise de Davel était dès le début frappée d'impuissance. Il a échoué à l'Hôtel-de-Ville, à la première tentative faite par lui pour ébranler ses concitoyens. Il aurait échoué un peu plus tôt, il aurait échoué un peu plus tard, cela importe en somme assez peu à l'histoire du major. Son œuvre n'est pas là. D'autres révolutionnaires ont, en d'autres temps et en d'autres lieux, sacrifié leur vie à la liberté. Si Davel occupe la première place parmi les précurseurs de la révolution helvétique, parmi les patriotes martyrs, si le canton de Vaud et la Suisse honorent tout particulièrement sa mémoire, cela tient principalement à la noble attitude de cet homme dès le moment de son arrestation, dans sa prison, devant ses juges, sur

l'échafaud. C'est là que Davel fut héroïque, sublime. Il supporta les angoisses de la torture, il marcha au supplice avec le calme inspiré, avec la sereine résignation dont faisaient preuve les premiers chrétiens mourant pour leur foi. C'est par là qu'il s'impose à la reconnaissance et à l'admiration de ses compatriotes. C'est ainsi qu'il accomplit sa mission d'*apôtre*, mission à laquelle il se croyait appelé par une puissance supérieure.

Or la Cité, mieux que toute autre partie de la ville, rappelle la grande figure du major, souffrant en héros pour une noble cause. C'est donc à la Cité et sur la place du Château que la statue de Davel serait le mieux dans son cadre historique. Si elle y est éloignée de la foule, elle n'en sera que plus près des hautes autorités cantonales. Entourée des bâtiments où siège notre gouvernement, cette place, essentiellement vaudoise, conviendrait d'une façon toute particulière à celui qui, le premier, rêva une patrie vaudoise libre et indépendante.

Il nous reste un mot à ajouter.

La commission s'est demandé quelle attitude il conviendrait de donner à Davel et à quel moment de sa carrière il faudrait le représenter. Plusieurs propositions ont été émises, mais nous n'avons pas pensé qu'il fût de notre compétence de prendre une décision à cet égard. L'indication de la place que l'on aura choisie, l'histoire du major, en voilà assez pour guider l'artiste. Nous croyons qu'il serait plutôt nuisible de donner trop de renseignements, de trop préciser, de trop limiter l'inspiration de ceux qui prendront part au concours. La plus grande liberté est, dans ce cas, toujours préférable. Le véritable artiste saura toujours mettre la statue

en harmonie avec la place sur laquelle elle sera érigée.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Le Président de la commission,

PAUL MAILLEFER.

Le Secrétaire,

R. LUGEON.

UN RÉCIT INÉDIT DE L'AFFAIRE DE THIERRENS

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE

L'incident connu dans l'histoire vaudoise sous le nom d'*affaire de Thierrens* a été la cause ou le prétexte de l'entrée des troupes françaises dans le Pays de Vaud en 1798, et, à ce titre, il a bien son importance. On sait que, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798, un parlementaire français, Autier, aide-de-camp du général Ménard, allant porter des dépêches de son chef au général de Weiss, commandant des forces bernoises à Yverdon, fut accueilli près de Thierrens par des coups de feu. Deux hussards français¹ furent tués, l'aide-de-camp rebroussa chemin et quelques jours après, le 28 janvier, à 4 heures après midi, les premières troupes françaises entraient à Lausanne.

Les relations officielles sur l'échauffourée de Thierrens sont d'un laconisme étrange en présence de la gravité de l'incident, qu'on ne méconnut point

¹ Les noms des deux hussards nous sont fournis par le registre des décès de la paroisse de Moudon; c'étaient: *Jean-Baptiste Mouquet*, brigadier, de Rouen, et *François-Marie Esqui*, hussard, de Paris. Tous deux furent enterrés à Moudon, le 27 janvier, à 11 heures du matin, avec les honneurs militaires.